

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui?.....
 bien de fabrique encore sous séquestre? ...
 bien de fabrique dévolu :
 soit à un établissement de bienfaisance ?
 soit à la commune?
 bien communal, ou reconnu tel?
 Qui l'a pris en location?
 Par bail écrit ou location verbale?
 Quelles sont les conditions de location :
 Date de l'entrée en jouissance?
 Durée du bail?
 Faculté de résiliation?
 Réparations?
 Contributions?
 Assurances?
 Autres charges?
 Faculté de sous-louer?
 Prix de location?
 Conditions de paiement?
 Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs?

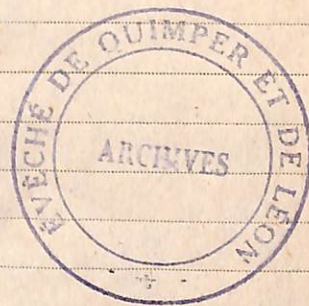
Propriété de M. le Recteur

achetée à la Commune en 1907

134 fr 94

51 fr.

Non



B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il?
 A quel titre l'occupez-vous?
 Quelles sont les conditions de location?